



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°12-2018-104

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2018

Sommaire

DDCSPP12

- 12-2018-10-02-001 - Agrément d'un centre de rassemblement d'animaux vivants pour les mouvements d'animaux sur le territoire national et pour les échanges intracommunautaires - Lanuéjols (2 pages) Page 4
- 12-2018-10-02-002 - Agrément d'un centre de rassemblement d'animaux vivants pour les mouvements d'animaux sur le territoire national et pour les échanges intracommunautaires - Villeneuve (2 pages) Page 7
- 12-2018-10-01-001 - Appel à projet politique de la ville : contrat de ville des Quatre saisons (10 pages) Page 10
- 12-2018-10-03-002 - Réattribution de l'habilitation sanitaire au Docteur Antoine PLAT domicilié 5 bis Route de Laguiole – 12140 ENTRAYGUE SUR TRUYERE (2 pages) Page 21

DDT12

- 12-2018-10-01-003 - Extension de prestations de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé : MOBIL'EMPLOI, situé 26, avenue du Maréchal Joffre 12000 Rodez (2 pages) Page 24

DIRECCTE

- 12-2018-10-01-004 - Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Aveyron (2 pages) Page 27

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

- 12-2018-09-27-004 - DE-N88-PTC-18031 Réparation des joints de chaussée de l'OA190 Fermeture de la RN88 (3 pages) Page 30
- 12-2018-09-27-003 - DE-N88-PTC-18032 (3 pages) Page 34
- 12-2018-09-27-002 - DE-N88-PTC-18033 (3 pages) Page 38
- 12-2018-10-03-003 - DE-N88-PTC-18035 Travaux sur réseau électrique Alternat manuel (3 pages) Page 42

Préfecture Aveyron

- 12-2018-10-02-003 - ARR CLAV12 02102018 (5 pages) Page 46
- 12-2018-10-03-001 - arrêté modifiant l'arrêté n°12-2016-11-23-003 du 23 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes du canton de Laissac, Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre avec extension à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron (2 pages) Page 52
- 12-2018-10-04-002 - arrêté portant notification du niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement applicable au département de l'Aveyron de 2018 à 2020 en application de l'article VI de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020 (5 pages) Page 55
- 12-2018-10-02-006 - Arrêté portant sur la composition du comité technique de la préfecture de l'Aveyron. Arrêté modificatif. (2 pages) Page 61

DIRECCTE

12-2018-10-01-004

Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Aveyron

arrêté modificatif UDES

ARRÊTÉ

Article 1. L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé avec la responsabilité de l'unité départementale de la DIRECCTE au sein du département de la façon suivante :

➤ Au titre du MEDRF :
Titulaire : Monsieur DALMON Bernard
Suppléant : Monsieur MAILLOUYES Pierre

➤ Au titre de la CPME 13 :
Titulaire : Monsieur DURAND Jean Yves
Suppléant : Monsieur DURAND Honoré

➤ Au titre de l'UHP : Carrière de combattants
Titulaire :
Suppléant :

➤ Au titre de la FISIA :
Titulaire : Monsieur PÉRISSON Pierre
Suppléant : Monsieur PÉRISSON Pierre



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE LA RÉGION OCCITANIE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'AVEYRON

ARRETE

fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Aveyron

Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Aveyron de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Occitanie,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant nomination de Madame Isabelle SERRES, responsable de l'unité départementale de l'Aveyron à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE d'Occitanie en date du 5 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Monsieur DALMON Bernard
Suppléant : Monsieur MALGOUYRES Pierre
- Au titre de la CPME 12:
Titulaire : Monsieur DUBOR Jean Yves
Suppléant : Monsieur DURAND Honoré
- Au titre de l'U2P : Carence de candidature
Titulaire :
Suppléant :
- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : Monsieur DEBONS René
Suppléant : Monsieur FAGEGALTIER Benoit

- Au titre de la FESAC : Carence de candidature
Titulaire :
Suppléant :
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Monsieur Pierre-Etienne VANPOUILLE
Suppléant : Madame Anne-Laure CHASSAING
- Au titre de FO:
Titulaire : Monsieur DUMAS Emmanuel
Suppléant : Monsieur CAUFFET Philippe
- Au titre de la CGT :
Titulaire : Monsieur PONS Didier
Suppléant : Monsieur GISTAU David
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur LAFARGE Gaël
Suppléant : Monsieur MESTRE Robert
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Monsieur DOUZIECH Jacques
Suppléant : Monsieur CALAS Alain
- Au titre de l'UNSA 12:
Titulaire : Madame DEQUEANT Myriam
Suppléant : Monsieur LE GALL Sebastien
- Au titre de SOLIDAIRE 12:
Titulaire : Monsieur HAUDIQUET Jean François
Suppléant :

Article 2 : L'arrêté du 29 mars 2018 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Aveyron est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : Le responsable de l'unité départementale de l'Aveyron de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron.

Fait à Rodez le 1^{er} octobre 2018

La Responsable de l'Unité Départementale
de l'Aveyron

Isabelle SERRES

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse (68 Rue Raymond IV Cedex 31068 TOULOUSE 7)

La décision contestée doit être jointe au recours.

